

VENTES IMMOBILIERES :

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial :

- 6% TTC de 0 € jusqu'à 250 000 €.
- 5% TTC à partir de 250 001 €.
- 4% TTC à partir de 450 000 €.
- 3% TTC à partir de 650 000€.

Facturation minimale 7 500 euros TTC.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7 % HT.

Au-delà, 3% HT.

Facturation minimale 6 000 euros HT.

MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 5 % TTC. Facturation minimale 7500 Euros TTC.

MANDAT DE NEGOCIATION :

Négociation d'un prix de vente ou de location, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% du prix initial, à la charge du demandeur limité à 50% de la baisse du prix.

VENTE EN VIAGER :

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation)

AVIS DE VALEUR :

Avis de valeur écrit 200 euros TTC.

Suivi immédiatement d'un mandat = offert. Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente.

Année 2021

TRANSACTION LOCATIVE

Rédaction de bail : 10€ /m² Répartis entre le locataire et le propriétaire (TVA inclus) .

Etat des lieux : 3€ / m² Répartis entre le locataire et le propriétaire (TVA inclus)

Estimation locative : 150 € (offert si un mandat est signé par la suite) (TVA inclus)

TRANSACTION

IMMEUBLES ET TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Honoraires TTC charge vendeur calculés sur le prix de vente affiché TTC

De 0 à 249 999 € -----6%

De 250 000 à 399 999 €-----5,5%

De 400 000 à 599 999 €-----5%

De 600 000 à 799 999 € ----- 4,5%

À partir de 800 000 € -----4%

Facturation minimum 8500 € TTC

TERRAIN NON CONSTRUCTIBLES

10% TTC du prix de vente affiché TTC

MANDAT DE RECHERCHE

Recherche de biens chez un particulier : barème identique aux immeubles et terrains constructibles

Recherche de biens chez un confrère : 3% TTC du prix de vente affiché TTC

VENTE FDC ET CESSION DROIT AU BAIL

Honoraires HT charge cessionnaire calculés sur le prix de vente affiché TTC

De 0 à 299 000 € -----7%

À partir de 300 000 € -----3%

Facturation minimum 6000 € TTC

VENTE EN VIAGER

15% TTC du prix de vente initial, charge vendeur

Le prix de vente se définit comme celui d'une vente classique moins l'abattement calculé pour le DUH

AVIS DE VALEUR

200 euros TTC, remboursés en cas de vente effective

Année 2022

TRANSACTION LOCATIVE

Rédaction de bail : 10€ /m² Répartis entre le locataire et le propriétaire (TVA inclus) .

Etat des lieux : 3€ / m² Répartis entre le locataire et le propriétaire (TVA inclus)

Estimation locative : 150 € (offert si un mandat est signé par la suite) (TVA inclus)